



AÉROPORTS DE PARIS

Orly, le 9 décembre 2015

Madame MEDARD,
Directrice des Ressources Humaines
d'Aéroports de PARIS
RASPAIL

Lettre ouverte

Réf : OL/066/15

Madame la Directrice,

Par ce courrier, nous vous annonçons que notre organisation syndicale ne participera pas à la réunion de Négociations Annuelles Obligatoires du 14 décembre 2015.

Au vu des résultats annoncés par l'entreprise, la proposition de 0,4 % d'augmentation au 1^{er} juillet 2016, soit 0,2% sur l'année, n'est pas à la hauteur de l'attente des salariés.

Dans le cadre des NAO, nous vous avons interpellée sur la perspective d'intégrer tout ou partie de l'enveloppe des 25 M€ dans les salaires.

Vos choix sont clairement dictés par la logique du CRE3 et du plan stratégique prévoyant la baisse de la masse salariale, avec la limitation des augmentations générales et le non remplacement d'un départ sur deux.

D'ailleurs l'Infodif, adressée à tous les salariés pendant les négociations, s'inscrit parfaitement dans ce cadre avec l'annonce de la remise en cause d'un certain nombre d'accords touchant à la fois à l'organisation du temps de travail et aux rémunérations.

Contrairement à ce que vous laissez supposer, la CGT ne cautionne en aucun cas ce processus et vous a fait part de sa position en dénonçant les principes énoncés dans le cadre de ce projet d'accord.

Dans ce contexte, la CGT ne participera pas à la prochaine réunion qui n'a de négociation que le nom.

Veillez agréer, Madame la Directrice, nos salutations distinguées.

Fabrice MICHAUD,
Secrétaire Général

Copie : Organisations Syndicales d'ADP